

4. Déclaration de Cartagena sur la prévention, la minimisation et la récupération des déchets dangereux et autres déchets

Décision : BC-13/3 : Déclaration de Cartagena sur la prévention, la minimisation et la récupération des déchets dangereux et autres déchets

Contexte :

Dans la décision BC-13/3, la Conférence des Parties a, entre autres, engagé les Parties et les autres parties prenantes à continuer d'entreprendre les activités prévues dans la feuille de route pour la mise en œuvre de la Déclaration de Cartagena sur la prévention, la minimisation et la récupération des déchets dangereux et autres déchets et à tenir le Secrétariat informé des activités menées. La Conférence des Parties a également adopté le projet d'orientations destinées à aider les Parties à élaborer des stratégies efficaces afin de prévenir et de réduire au minimum la production de déchets dangereux et d'autres déchets et d'assurer leur élimination qui a été élaboré par le groupe de travail d'experts sur la gestion écologiquement rationnelle et a invité les Parties et autres intéressés à soumettre au Secrétariat, d'ici au 30 juin 2018, d'autres bonnes pratiques et des exemples en ce qui concerne la prévention et la minimisation des déchets, de sorte que le groupe de travail d'experts sur la gestion écologiquement rationnelle puisse les examiner.

Suite donnée :

	Demandes d'informations	Répondants	Méthodes de communication des informations	Dates limites de communication des informations
a)	Les Parties et les autres parties prenantes sont engagées à tenir le Secrétariat informé des activités menées afin de mettre en application la feuille de route pour la mise en œuvre de la Déclaration de Cartagena sur la prévention, la minimisation et la récupération des déchets dangereux et autres déchets.	<ul style="list-style-type: none"> • Parties • Autres parties prenantes 	Veillez communiquer les informations au Secrétariat par l'intermédiaire du point de contact indiqué ci-dessous.	Aucune date limite spécifiée ; veuillez communiquer les informations avant le 31 août 2018 in afin qu'elles puissent être incluses dans le rapport qui sera préparé sur la question par le Secrétariat pour la quatorzième réunion de la Conférence des Parties.
b)	Les Parties et autres intéressés sont invités à soumettre au Secrétariat d'autres bonnes pratiques et des exemples en ce qui concerne la prévention et la minimisation des déchets.	<ul style="list-style-type: none"> • Parties • Autres intéressés 	Veillez communiquer les informations au Secrétariat par l'intermédiaire du point de contact indiqué ci-dessous.	30 juin 2018

Point de contact :

M^{me} Susan Wingfield (E-mail : susan.wingfield@brsmeas.org, Tel. : +41 22 917 84 06, Fax : +41 22 917 80 98).